



RENOUVELLEMENT DU DOSSIER GUICHET UNIQUE EN LIGNE

Votre enfant est scolarisé sur une des écoles élémentaires ou maternelles de la Ville de Carqueiranne.

Rendez-vous sur le site de la Ville, dans l'onglet du portail famille :

- Encart « mon dossier » -> accéder à mes documents dématérialisés. Ces documents sont à télécharger et à compléter.
- **DOSSIER GUICHET UNIQUE** (uniquement en cas de changement d'adresse, tél, situation familiale...)
- **FICHE SANITAIRE** (uniquement en cas de nouveau vaccin ou complément de pathologie).
- **INSCRIPTION RESTAURATION COLLECTIVE 2023-2024** + autorisation de prélèvement si changement de domiciliation
- **INSCRIPTION ANNUELLE GRAC 2023-2024** (inscription récurrente lissée sur l'année avec possibilité de prélèvement automatique) + autorisation de prélèvement si changement de domiciliation

PIÈCES À JOINDRE :

- Attestation d'Assurance Responsabilité Civile du domicile
- Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire 2023-2024 (**à fournir avant le 30/09/2023**)

- Quotient familial (dernier en date).

Sans quotient familial merci de nous joindre le dernier avis d'imposition du foyer fiscal, pour le calcul du coût du repas. Sans ces pièces le tarif se fera au coût maximum.

Tout justificatif non fourni entraînera la radiation momentanée à la restauration et/ou au service périscolaire.

**NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA COMMUNE, MERCI DE PRENDRE
RENDEZ-VOUS AVEC LE GUICHET UNIQUE POUR TOUS - 04 94 91 59 59 -
guichet.unique@carqueiranne.fr**



LE GUICHET UNIQUE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE

RENOUVELLEMENT DU DOSSIER :

Du 24 mai au 7 juillet 2023, sur le portail famille (**voir modalité au verso**) ou sur rendez-vous au 04 94 91 59 59.

INSCRIPTIONS MENSUELLES PERISCOLAIRES :

Du 1^{er} au 24 de chaque mois pour le mois à venir (portail famille et guichet).

RENOUVELLEMENT DU QUOTIENT FAMILIAL :

Du 1^{er} janvier au 15 février (merci de nous fournir votre QF du mois de janvier ou le dernier avis d'imposition du foyer fiscal).

Sans ces documents le service périscolaire passera au tarif maximum.

INSCRIPTIONS VACANCES SCOLAIRES :

(Dans la limite des places disponibles)

ÉTÉ 2023 : du 5 au 23 juin 2023

AUTOMNE 2023 : du 2 au 12 octobre 2023

FIN D'ANNÉE 2023 : du 27 novembre au 7 décembre 2023

HIVER 2024 : du 5 au 15 février 2024

PRINTEMPS 2024 : du 1^{er} au 11 avril 2024

ÉTÉ 2024 : du 3 au 21 juin 2024